

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 septembre 2023

Délibération n°2023/257

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreethone.fr

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick – Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

SONNAY

VERNIOZ

VILLE SOUS ANJOU

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
Xavier

Mr LHERMET Claude

Mr REY Jean Marc

Mr SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr SEGUI Jean-Michel pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mme COULAUD Raymonde pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean-François pouvoir à Isabelle DUGUA – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mr REY Jean Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie – Mr ANDRE Sébastien - Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle - Mr DURIEUX Jean Luc - Mr BOUSSARRD Gérard – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Emploi-insertion : convention d'adhésion au campus des métiers et des qualifications d'excellence chimie

Madame la Vice-Présidente en charge de l'Emploi et de l'Insertion expose que le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur un partenariat avec le campus des métiers et des qualifications d'excellence chimie-Aura.

Objet d'un label national, ce campus regroupe les organismes de formation continue, les centres de recherche, les entreprises, les organisations professionnelles, les pôles de compétitivité et tout autre acteur intervenant sur la chimie en privilégiant un fonctionnement en réseau.

Les organismes de formation partenaires offrent la possibilité de parcours de formation du niveau 3 au niveau le plus élevé (doctorat), et contribuent à valoriser l'enseignement professionnel auprès du monde économique en développant les compétences attendues par les employeurs, et auprès des « apprenants » en leur offrant une visibilité accrue sur des parcours de formation adaptés à chacun.

Le projet du campus des métiers et des qualifications d'excellence chimie AURA, est décliné en 6 axes :

- Renforcer la lisibilité et la visibilité des formations, des parcours et des débouchés* ;
- Aider à une orientation positive et au dépassement de tous les « déterminismes », favoriser la poursuite et la reprise d'études, la construction de parcours individuels de formation ;
- Favoriser les évolutions de l'offre de formation avec une meilleure anticipation des besoins économiques en termes de formation ;
- Développer et renforcer les liens entre les établissements de formation, les entreprises et les laboratoires de recherche, les collectivités ;
- Accompagner et susciter les innovations pédagogiques notamment en mobilisant les technologies du numérique ;
- Faciliter la certification et la qualification par la prise en compte des compétences acquises soit en milieu professionnel, soit au cours d'un cursus de formation.

La convention est signée avec l'établissement support du campus, le lycée polyvalent Galilée de Vienne, et le Groupement d'Intérêt Public Formation et Insertion Professionnelle de l'Académie de Grenoble (GIP FIPAG), établissement porteur administratif et financier.

Le montant de la cotisation annuelle est de 500,00 € à compter de 2024.

Elle est conclue pour une période d'un an et sera renouvelée tous les ans sur l'année civile.

**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône instaurant la compétence en matière d'emploi et d'insertion professionnelle,
- Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant les faits -ci-dessus exposés,

Considérant que les actions mises en place dans le cadre du campus d'excellence chimie AURA contribueront à répondre aux besoins de l'emploi et de compétences professionnelles des secteurs d'activité et des entreprises et contribueront à proposer aux apprenants des réponses adaptées en termes d'orientation et de parcours de formation vers l'emploi,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

VALIDE la convention telle que susvisée et ci-annexée ainsi que la mise en place et l'animation de ladite convention et le versement de la cotisation annuelle fixée à 500,00 € à compter de 2024,

DESIGNE Madame MOULIN-MARTIN Béatrice et Madame la Présidente comme représentantes de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD